

**Avis
Modificatif
concernant
l'appel
d'offres
ouvert
n°25/2008**

Il est porté à la connaissance du grand public que pour l'appel d'offres N°25/2008 relatif à la maintenance des bornes interactives et supervision à distance de leur fonctionnement les volets cités ci-après ont été modifiés comme suit :

- L'appel d'offres est Passé en application des dispositions de l'article 6 de l'alinéa 2, § 1 de l'article 16 et alinéa 3, § 3 de L'article 17, du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les formes et conditions de passation des marchés de l'État ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle. »
- Le marché s'entend à prix unitaire
- Le paragraphe concernant la révision des conditions du marché (Article 4) ainsi que l'article 21 relatif à la révision des prix ont été supprimé.



Des compétences pour l'emploi,
des emplois pour les compétences.